

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 18 septembre 2017**  
~~~~~

**SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE D'AMÉNAGEMENT (SPLA) " TERRITOIRE 34
APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 18 septembre 2017 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, Madame Roxane MARC, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Gérard CABELLO, Monsieur Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, Madame Chantal COMBACAL, Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Christian VILOING, Monsieur Yannick VERNIERES, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Madame Véronique NEIL, Mme Josette CUTANDA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Madame Béatrice FERNANDO, Monsieur Henry MARTINEZ, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Monsieur David CABLAT, Monsieur René GARRO, Mme Maria MENDES CHARLIER, Madame Annie LEROY, M. José MARTINEZ, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE -Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN

Procurations : Monsieur Marcel CHRISTOL à Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Madame Isabelle ALIAGA à Monsieur Jean-François SOTO, Madame Amélie MATEO à Monsieur Olivier SERVEL

Excusés : Monsieur Grégory BRO

Absents : Monsieur Jean-Luc BESSODES, M. Philippe MACHETEL

Quorum : 24	Présents : 41	Votants : 44	Pour 44 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), en particulier ses articles L.1531-1 et L.1524-5 al 14, ce dernier disposant que « Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration » ;

VU la délibération n°2008-34 du 18 février 2008 en vertu de laquelle le conseil communautaire a approuvé l'adhésion de la communauté de communes à la SPLA « Territoire 34 » ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 14 avril 2014 désignant Monsieur Jean-François Soto en qualité de titulaire pour représenter la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein de la SPLA « Territoire 34 » ;

CONSIDERANT qu'en tant que société publique locale d'aménagement, Territoire 34 doit communiquer son rapport d'activités à toutes ses collectivités et leurs établissements actionnaires,
CONSIDERANT qu'à titre d'information, Territoire 34 présente un résultat net de 18K€,
CONSIDERANT qu'en 2016, Territoire 34 est intervenu sur le territoire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault :

- Pour le compte de la Communauté de communes : ECOPARC de Saint-André-de-Sangonis
- Pour le compte du Département : Collège lo Trentanel à Gignac

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le rapport d'activités 2016 de la SPLA "Territoire 34" ci-annexé.

Transmission au Représentant de l'État
N° 1529 le 19/09/17
Publication le 20/09/17
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 20/09/17
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20170918-lmc1104382-DE-1-1
Le Président de la communauté de communes
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

